

DECRET N° 90-235 du 31 Août 1990

portant abrogation des Décrets relatifs
aux activités politiques dans les Forces
Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi N° 90-015 du 6 Juin 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-016 du 6 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-12/El. du 19 Août 1990 chargeant Monsieur Fernand Florentin FELLHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;
- VU le Décret N° 89-339 du 7 Septembre 1989 portant nomination des Officiers Politiques des Garnisons des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le Décret N° 89-345 du 11 Septembre 1989 portant nomination des Officiers Adjointes Politiques des Chefs de Corps et des Commandements des Unités des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le Décret N° 89-346 du 11 Septembre 1989 portant nomination d'Instructeurs Politiques des Forces Armées Populaires du Bénin ;

.../...

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Juillet 1990,

D É C R E T :

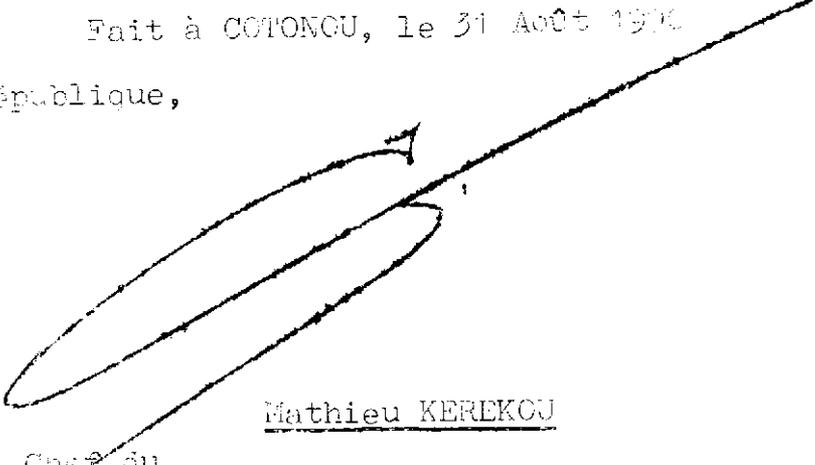
Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions des Décrets ci-après :

- Décret N° 89-339 du 7 Septembre 1989 portant nomination des Officiers Politiques des Garnisons des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- Décret N°89-345 du 11 Septembre 1989 portant nomination des Officiers Adjointes Politiques des Chefs de Corps et des Commandements des Unités des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- Décret N° 89-346 du 11 Septembre 1989 portant nomination d'Instructeurs Politiques dans les Forces Armées Populaires du Bénin.

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 31 Août 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense Nationale absent, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale chargé de l'intérim,



Jean Florentin FELINO

Ampliations : PR 4 FN 4 RCR 4 CPC-PCC 2 SGG 4 MDN 4. STCP-DSNV-DI 5
DPN-DLC-INSAB 3 IEF 4 DES SECURITE 3 AUTRES MINISTERE 15 PROVINCES 6
DB-DCF 2 SCS 1 SCSNB 1 UNP-PACJET 2 BN-DAN 2 SAAL 4 JORB 1.